

Association des propriétaires du Lac Clair

Procès verbal d'une réunion du Comité de gestion de l'Association des propriétaires du Lac Clair, tenue le 17 février 2007, à 8h00, au restaurant Chavigny, Deschambault.

Sont présents pour le Regroupement des propriétaires : Réjean Thellend, Serge Olivier, Jean Boudreault, Roger Perreault, Raymond Deschênes, Francois Bergeron, Robert Harpin.

Sont présents pour la Société d'aménagement du Lac Clair inc : Pierre Lamy et Yves Descôteaux.

M. Réjean Thellend préside la réunion.

1. Acceptation de l'ordre du jour et nomination d'un secrétaire.

L'ordre du jour est accepté avec un ajout à l'item 5 : Précisions concernant les règlements.

Serge Olivier accepte d'assumer le rôle de secrétaire de la rencontre.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2004.

Dispense de lecture est accordée et le compte rendu est accepté à l'unanimité.

3. Incorporation de l'Association des propriétaires du lac Clair

Me Yves Descôteaux explique que l'Association est une société formée au sens du Code civil. Elle n'est pas incorporée. Afin de l'incorporer, un projet de statuts et règlements a été préparé (pour fin d'incorporation en OSBL) par Me Racicot. Selon Me Descôteaux, ce projet ne lui convenait. C'est pourquoi Me Yves Descôteaux a revu et corrigé les travaux de Me Racicot.

Il s'en suit une discussion au terme de laquelle les représentants de la Société conviennent que les propriétaires ont le droit légitime de demander plus d'autonomie, et même d'avoir le plein contrôle de l'Association. Selon eux, cela serait possible d'ici 2 ans environ. D'ici là, ils sont d'accord pour incorporer l'Association, consulter les représentants des propriétaires et s'entendre avec eux sur un budget annuel de revenus et dépenses de l'Association.

Il est aussi convenu qu'un processus de transfert des responsabilités de la Société vers l'Association sera préparé par la Société et présenté à un prochain comité de gestion avant le 31 août 2007.

4. Recettes, déboursés, budget et subvention des municipalités

Les états financiers de l'Association au 31 mars 2006 ont été analysés par Robert Harpin et Serge Olivier. Ces derniers constatent que les documents ne reflètent pas une entente historique à savoir que la Société assume les déficits d'opérations annuels. Pierre Lamy et Yves Descôteaux confirment cette entente et des correctifs devront être apportés aux états financiers des années antérieures, le cas échéant. En ce qui concerne les autres questions, Pierre Lamy conseille une rencontre avec Roger Savoie et Christiane Poulin pour y répondre, aucun des représentants présents étant en mesure de le faire.

Concernant le prochain budget (2007-2008), profiter de la rencontre citée plus haut pour en discuter. Enfin, concernant les subventions reçues à ce jour, totalisant 17 169\$ (excluant la subvention 2006-2007 de 5, 574\$), il est convenu qu'elles seront utilisées pour réaliser quelques travaux d'aménagements (déjà discutés ou futurs).

5a. Transposition des règlements du lac Clair à l'échelle municipale.

M. Thellend informe les membres que la municipalité de Ste-Christine a accepté d'inclure dans sa réglementation municipale quelques uns de nos règlements. Quant à St-Alban, la démarche est en cours.

5b. Précisions aux règlements de l'Association.

Un projet apportant des précisions à la définition d'activités récréo-touristiques et un autre concernant l'éclairage dans la zone protégée de 20 mètres et les quais est déposé. Même si les représentants de la Société présents préfèrent discuter de ce projet à un prochain conseil d'administration de la Société (50% du vote), ils se disent très confiants que la Société appuiera ce projet.

6) Suivi des dossiers.

Un document annexé fait état des différents projets en cours. À la section commentaires, on relate, en caractère italique, les discussions ou décisions.

7. Prochaine réunion

À déterminer ultérieurement.

Rédigé par Serge Olivier
18 février 2007

